

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 1 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Simon BRUNÉAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Jean-François TALLIO pouvoir à Christine NOBLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédérique SIMON

DÉLIBÉRATION : 2024-137

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

DÉLIBÉRATION : 2024-137  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Driss SAÏD

### ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

#### **1 Créations de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité**

Les créations suivantes auront comme date d'effet le 15 octobre 2024.

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence/
DRH	Chargé de protection sociale	35/35 <sup>ème</sup>	Rédacteur ou adjoint administratif
DRH	ATSEM PPR	35/35 <sup>ème</sup>	ATSEM
DRH	Animateur PPR	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur
Solidarité	Responsable Unité crèche familiale secteur Est	35/35 <sup>ème</sup>	EJE ou Puéricultrice ou Infirmière
DJSAS	Responsable Unité accueil et entretien piscines	35/35 <sup>ème</sup>	Adjoint technique ou Agent de maîtrise
DJSAS	Chargé de coordination technique ou administrative	35/35 <sup>ème</sup>	Technicien ou Rédacteur
DAC	Enseignant hautbois	10/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique
DAC	Intervenant en milieu scolaire	8.5/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique
Education	ATSEM	35/35 <sup>ème</sup>	ATSEM
Patrimoine	Chargé d'opération	35/35 <sup>ème</sup>	Ingénieur

Les agents seront recrutés par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1° et L. 332-8-2° du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient ;
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

## **2 Créations de postes non permanents pour renforcer les équipes**

Il s'agit de répondre à un **accroissement temporaire d'activité** ou un **accroissement saisonnier d'activité** (Article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique),

Dans un souci de continuité de service, ces contrats peuvent être conclus pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Lorsque les agents sont recrutés pour une courte durée et/ou sur une durée hebdomadaire inférieure à un temps complet, les agents pourront être rémunérés à l'heure.

La création suivante aura comme date d'effet le 15 octobre 2024.

<b>Direction</b>	<b>Nombre de postes et quotité</b>	<b>Cadre d'emplois de référence/ Fonctions</b>
DNPE	1 poste à temps complet	Technicien/chargé d'opération

## **3 Suppressions de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité**

Les suppressions suivantes auront comme date d'effet le 15 octobre 2024

<b>Services</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Quotités</b>	<b>Cadres d'emplois de référence</b>
DSGO	Assistante DG	35/35 <sup>ème</sup>	Rédacteur
DRH	Chargé de protection sociale	35/35 <sup>ème</sup>	Adjoint administratif
DPR	Animateur de proximité	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur
DAC	Responsable du service la bibliothèque	35/35 <sup>ème</sup>	Conservateur
DAC	Enseignant percussion	8/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique
Education	Responsable de cellule de gestion	35/35 <sup>ème</sup>	Attaché
Education	Animateur enfance	28/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation
Solidarité	Agent d'entretien	35/35 <sup>ème</sup>	Adjoint technique
Solidarité	Auxiliaire de puériculture	35/35 <sup>ème</sup>	Auxiliaire de puériculture ou agent social

Solidarité	Chargé d'accueil enfance et famille	24.5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint administratif
Solidarité	Chargé d'accompagnement social	35/35 <sup>ème</sup>	Assistant socio-éducatif

#### **4 Suppressions de postes après nomination sur un poste d'un autre cadre d'emplois à la suite des promotions internes 2023**

Les suppressions suivantes auront comme date d'effet le 15 octobre 2024

<b>Services</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Quotités</b>	<b>Cadres d'emplois de référence</b>
DG	Chargé de mission citoyenneté et égalité des droits	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur
Education	Responsable du service territorialisé Bourg	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur

#### **5 Suppressions de postes non permanents**

Les suppressions suivantes auront comme date d'effet le 15 octobre 2024

<b>Services</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Quotités</b>	<b>Cadres d'emplois de référence</b>
DRS	Instructeur marché	35/35 <sup>ème</sup>	Attaché
DSGO	Responsable transition – cuisine mutualisée	35/35 <sup>ème</sup>	Attaché ou ingénieur

Vu les avis émis par le comité social territorial en sa séance du 25 septembre 2024

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux créations et aux suppressions des postes susvisés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à procéder aux recrutements et nominations sur des emplois permanents et non permanents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques, à prendre toute disposition relative à l'application de ces décisions au personnel concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**38 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 07/10/2024

La secrétaire de séance

Le Maire

Frédérique SIMON

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 10/10/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 10/10/2024